

**Commission économique pour l'Europe****Comité des transports intérieurs****Groupe de travail du transport des denrées périssables****Soixante-seizième session**

Genève, 13-16 octobre 2020

Point 5 f) de l'ordre du jour provisoire

État et mise en œuvre de l'Accord relatif aux transports**internationaux de denrées périssables et aux engins****spéciaux à utiliser pour ces transports (ATP) :****Interprétation de l'ATP****Essai de descente en température pour les engins
à températures et compartiments multiples
– alinéa iii) du paragraphe 6.2.1 de l'appendice 2
de l'annexe 1 de l'ATP****Communication du Gouvernement finlandais***Résumé*

Résumé analytique : Il s'agit d'engager une discussion qui permettra de préciser les conditions de l'essai de descente en température pour les engins à températures et compartiments multiples.

Mesure à prendre : Déterminer les bonnes pratiques à ajouter en tant qu'observations dans le Manuel ATP et, plus tard, dans l'ATP lui-même.

Documents connexes : Alinéa iii) du paragraphe 6.2.1 de l'appendice 2 de l'annexe 1 de l'ATP.

Introduction

1. Un amendement à l'alinéa iii) du paragraphe 6.2.1 de l'appendice 2 de l'annexe 1 de l'ATP est entré en vigueur le 6 juillet 2020. Ce nouvel alinéa décrit l'essai de descente en température pour les engins à températures et compartiments multiples.

2. L'essai consiste essentiellement à porter simultanément tous les compartiments à la température de classe, à savoir -20 °C dans la plupart des cas, après avoir mis en place la ou les cloisons, si elles sont mobiles. Cette partie de l'essai est concluante si tous les compartiments atteignent la température de classe dans le délai indiqué dans le tableau figurant à l'alinéa i) du paragraphe 6.2.1.



3. Dans la pratique, les compartiments ne refroidissent pas tous au même rythme, et on ne précise pas ce qu'il faut faire avec les compartiments qui ont atteint en premier la température de classe en attendant que les autres continuent de descendre en température. On peut s'attendre à ce que le refroidissement de compartiments déjà froids ait une incidence négative sur la puissance de refroidissement disponible pour les compartiments qui n'ont pas encore atteint la température de classe.

Proposition

4. Aucune proposition n'est faite. Les pays qui jouissent d'une grande expérience des engins à températures et compartiments multiples pourraient avoir des solutions pratiques à proposer ou des conseils à donner.

Justification

5. Les procédures claires réduisent les litiges et les coûts et favorisent l'égalité de traitement des clients, en particulier si le délai mesuré pour la descente en température est proche de la limite fixée pour l'homologation. Les détails techniques du fonctionnement des groupes frigorifiques aux températures proches du point de consigne doivent être pris en compte.

Coût

6. Il n'y a pas de coût supplémentaire à prévoir.
